

PROTOCOLE DU MERCREDI

Mise à jour novembre 2020

1. Mesure d'Hygiène



La situation d'épidémie impose une vigilance toute particulière dans l'intérêt des enfants et des adultes.

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Les règles préalables à l'arrivée et au départ sur les temps Péri-scolaire

- Le port du masque pour le personnel est obligatoire dans les locaux.
- Chaque enfant devra être muni de son matériel : bouteille d'eau (marquée à son nom), mouchoirs jetables et masques personnels.
- Le port du masque pour les enfants en élémentaire est obligatoire dans les locaux ainsi que dans les espaces extérieurs
- L'accès aux accueils péri-scolaires est autorisé aux intervenants portant un masque et ayant procédé à une désinfection des mains.
- Respect des gestes de barrières
- Lavage régulier des mains privilégiant le savon
- Approvisionnement journalier en savon, essuie-mains, gel hydro-alcoolique.

2. Accueil des parents et des enfants

MATERNELLE :

Les enfants seront accueillis normalement de 7h30 à 12h30 ou bien de 7h30 à 18h.

Le lavage des mains sera systématique à l'arrivée aux ALP, à la fin des activités péri-scolaires, après un passage aux toilettes, avant et après le repas.

Pour les enfants des Accueils de Loisirs Péri-scolaire (ALP) maternelles le port du masque est à proscrire.

- L'accueil de 11h45 à 12h30 se fera également à l'école maternelle

ELEMENTAIRE :

Les parents pourront rentrer dans les locaux en respectant le port du masques et de respecter une distanciation physique d'au moins 1mètres et procéder à un lavage des mains à l'entrée : l'accueil se fera dans la classe 7 en passant par la porte du milieu de l'école élémentaire (matin ; soir).

Le lavage des mains sera systématique à l'arrivée aux ALP, à la fin des activités péri-scolaires, après un passage aux toilettes, avant et après le repas.

En raison du protocole sanitaire en vigueur et afin de limiter le brassage entre la maternelle et l'élémentaire les temps d'accueil des cycles 2 & 3 **seront accueillis à l'école élémentaire** (dans la cour) :

- L'accueil du matin se fera à l'école élémentaire à partir de 7h30 jusqu'à 8h35,

- L'accueil de 11h45 à 12h30 se fera à l'école élémentaire
- L'accueil du soir se fera également à l'école élémentaire jusqu'à 18h.

Cette organisation est valable **pour tous les mercredis et jusqu'à la fin de l'année de l'année scolaire 2020/2021.**

3. Organisation des activités

Les enfants se laveront les mains avant et après chaque activité sous la surveillance de l'animateur(trice) en maintenant la distanciation adéquate.

Des activités manuelles seront proposées aux enfants.

Des jeux sans contact, seront proposés, ex : parcours » sportifs » individuels, jeux de mime, devinettes.....

L'accès aux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12h)

Limitation du brassage entre maternelle et élémentaire est requis

4. Temps du repas

Les repas seront pris au restaurant scolaire maternelle,

Les enfants se laveront les mains avant et après le repas sous la surveillance de l'animateur(trice) en maintenant la distance adéquate.

Selon les effectifs, 2 services seront mis en place.

La disposition des tables respectera la distanciation sociale entre les groupes soit 1 mètre linéaire entre chaque table.

Les tables seront nettoyées et désinfectées avant et après les repas par le personnel municipal.

Les repas seront pris en respectant les groupes établis.

	Les enfants de cycle 1 (PS-MS-GS)	Les enfants de cycle 2 & 3 (cp-ce1-ce2-cm1-cm2)
Les mercredis	Accueil au restaurant scolaire 11h30 à 12h30	Accueil au restaurant scolaire 12h45 à 13h45

5. Le Gouter

Les enfants se laveront les mains avant et après le gouter sous la surveillance de l'animateur(trice) en maintenant la distance adéquate.

Si le temps le permet, le gouter sera donné dehors dans le respect également de la distanciation adéquate.

6. Nettoyage des Locaux

Sur les temps périscolaires : désinfection des locaux matin, midi, soir, après les activités par un agent communal. Aération des locaux avant l'arrivée et parés le départ des enfants.

Pour la maternelle le nettoyage du soir sera effectué par l'entreprise Hygie Sphère du lundi au vendredi. Aération des locaux avant l'arrivée et après le départ des enfants et en cours de matinée et dans l'après-midi.

La désinfection des locaux comprendra le nettoyage des zones les plus fréquemment

touchés : toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, poignées de porte et de fenêtre, les interrupteurs, matériel informatique, matériel pédagogiques, ... et les sols.

7. Conduite à tenir sur un cas de suspicion de COVID-19

7-1 : En cas de survenue de symptôme évocateur avec ou sans fièvre chez un enfant

Les symptômes évocateurs sont : tous, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque dans une pièce réservée en cas de Covid-19 sous la surveillance d'un agent communal dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Prise de température avec si possible thermomètre sans contact
- Appel sans délai les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures de barrières.
- Prévenir les responsables du service qui informera le SG et les élu(e)s et le Maire.

Nettoyage dans le cadre du protocole habituel des locaux et objets touchés dans les 48h précédents.

Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif ou négatif : les responsables informeront les agents communaux, le SG et les élu(e)s et le Maire de la suite de l'enfant malade.

7-2 : En cas de survenue de symptôme évocateur chez l'adulte

Les symptômes évocateurs sont : tous, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- Ne pas rejoindre son lieu de travail ou s'isoler si les symptômes se manifestent durant le travail.
- Prévenir systématiquement la hiérarchie qui informera l'autorité territoriale, notamment le Maire et les élus(es).
- Mettre un masque immédiatement.

La hiérarchie demande à l'agent de rentrer à son domicile. Ce dernier doit contacter son médecin traitant.

Conduite à tenir après le départ de l'agent :

- Placer le masque et les protections individuelles dans un sac poubelle fermé, désinfecter et aérer la pièce.

Ces modalités d'accueil sont prévues à compter du 09 Novembre 2020. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes sanitaires à appliquer



Restons unis face au coronavirus, respectons les gestes barrières ensemble !!!